



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2014**

Présents : Christiane DUVERNAY - Gérard BUONO - Marie-Thérèse LAGRANGE - Jean-Jacques GATEAUD - Denis BERTHOUD - Christiane CLAUDE - Chantal COURDIOUX - Joël GROSJEAN - Patrick LYOT - Valérie TARDY - Jean-Marc TRAHAND - Thibaut FOUGERAS

Convoqués en séance ordinaire le 18 AVRIL 2014 à 20 h 30.

Excusé ayant donné pouvoir : M. SCHULTZ à Mme CLAUDE - M. FICHET à M. GROSJEAN - M. DASSONVILLE à M. BERTHOUD

Désignation d'un secrétaire de séance : M. GATEAUD

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 15/04/2014, le conseil délibère.

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance.

1. Vote des taux des taxes communales
2. Affectation des résultats - Budgets Commune - Assainissement - Gîte de Domange
3. Vote des budgets Commune - Assainissement - Gîte de Domange 2014
4. Devis
5. Informations diverses
 - Bail précaire logement école
 - Arrêté Préfectoral sur l'utilisation des produits phytosanitaires

Mme le Maire ajoute un point à l'ordre du jour : SYDESL - éclairage public des abords de la boulangerie - travaux neufs ».

1^{ER} POINT : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour 2014 et de reconduire les taux de 2013.

Exposé entendu, il est décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales pour 2014, à savoir : Taxe Habitation : 8.90 % - Taxe Foncière (bâti) : 13.63 % - Taxe Foncière (non bâti) : 41.22 %.

2^{ème} POINT : AFFECTATION DES RÉSULTATS

2.1 BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat de clôture 2012	Affectation 2013	Résultat de l'exercice 2013	R.A.R. 2013	Solde des R.A.R.	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
INVEST.	- 79 006.18 €		16 571.10 €	Dépenses : 365 0420 €	- 2930420 €	19.39 €	- 62 415.69 €
FONCT.	238 438.60 €	238 438.60 €	164 163.91 €	Recettes : 72 000 €		856.83 €	165 020.74 €
	159 432.42 €		180 735.01 €			876.22 €	

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2013, soit la somme de 165 020.74 € au C/1068.

2.2 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat de clôture 2012	Affectation 2013	Résultat de l'exercice 2013	R.A.R. 2013	Solde des R.A.R.	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
INVEST.	159 757.73 €		-141 799.23 €	Dépenses : 0 € Recettes : 0 €	0 €	17 958.50 €
FONCT.	46 376.09 €		15 740.00 €			62 116.09 €
	206 133.82 €		-126 059.23 €			

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2013, soit la somme de 62 116.09 € au C/002.

2.3 BUDGET GITE DE DOMANGE

Le conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat de clôture 2012	Affectation 2013	Résultat de l'exercice 2013	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
INVEST.	0.00 €	0.00 €	-12 144.19 €	- 1 183.14 €	- 13 327.33 €
FONCT.	0.00 €	0.00 €	29 179.36 €	- 6 544.05 €	22 635.31 €
	0.00 €		17 035.17 €	- 7 727.19 €	9 307.98 €

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2013, soit la somme de 22635.31 € au C/002.

3^{ème} POINT : VOTE DES BUDGETS 2014

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les budgets qui s'équilibrent respectivement, en dépenses et recettes, à savoir :

BUDGET PRINCIPAL : Fonctionnement : 761 536 € - Investissement : 872 344 €

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité VOTE ledit budget.

BUDGET ASSAINISSEMENT : Fonctionnement : 108 774 € - Investissement : 114 636 €

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité VOTE ledit budget.

BUDGET GITE DE DOMANGE : Fonctionnement : 42 420 € - Investissement : 28 880 €

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité VOTE ledit budget.

4^{ème} POINT : SYDESL - PROJET ECLAIRAGE PUBLIC - ABORDS DE LA BOULANGERIE

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du projet d'éclairage public des abords de la boulangerie (Rue St Germain - Place de l'église - dossier n° 14EP900086) transmis par le SYDESL.

Ce courrier indique un plan de financement composé de 4 variantes.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ ADOPTE le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire (SYDESL),
 - DONNE son accord à la contribution communale, d'un montant estimatif de **32 432.24 € pour la variante 2 (version WE-EF-LED - avec éclairage du théâtre de verdure)** sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues

5^{ème} POINT : DEVIS

Travaux sylvicoles - ONF. La parole est donnée à M. BERTHOUD. Il s'agit du reboisement en douglas de la parcelle forestière n° 42 (un plan de situation parcellaire est donné à chacun des membres présents) pour une superficie de 4.53 Ha et pour un montant de 9 069.06 € TTC - Accord à l'unanimité

M. BERTHOUD informe également que suite la vente groupée conclue avec l'ONF (cf PV du 15.04.14), le cubage des douglas s'avère plus conséquent que prévu.

6^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- Logement libre au-dessus de l'école : à conserver dans l'état et à utiliser pour des urgences ou dépannages.
- Possibilité d'accueillir un jeune stagiaire (bac pro paysager) en alternance qui serait encadré par un agent technique à compter de la prochaine année scolaire. En attente de renseignements du lycée.
- Information portant sur un arrêté préfectoral interdisant l'utilisation des produits phytosanitaires sur les fossés, caniveaux etc... Une information au public pourra être mise en place avec la participation des services de la DDT et du FREDON de Bourgogne.
- Commissions à réunir :
 - Viticulture : le lundi 12 mai 2014 à 17 h 00 - Demande de M. CARPI
 - Carrière : le vendredi 16 mai 2014 à 17 h 00 - Affaires en court sur la carrière avec M. GRUET
- Révision du PLU - enquête publique : rappel des dates de permanences du Commissaire Enquêteur :
 - Lundi 28 avril de 9/12 h 00 - samedi 17 mai de 9/11h30 - vendredi 23 mai de 14/17h - mercredi 28 mai de 15/18h. M. le Commissaire Enquêteur recevra le public à l'Agence Postale Communale.

- Fixation du nombre des membres du CCAS :

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Elle précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par elle-même.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de fixer à 12 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par Mme le Maire.

- Formation des élus - L'Association des Maires de S et L propose des formations :

Mardi 06/05 : L'intercommunalité

Lundi 12/05 : Le statut de l'élu

Mardi 20/05 : Le Maire employeur

Jeudi 22/05 : Les pouvoirs de police et la responsabilité du Maire

Pour les élus (es) intéressé (es), merci de prendre rapidement contact avec le secrétariat de mairie.

Pour les déplacements, merci de privilégier le covoiturage.

- Assurance des élus : proposition de la SMACL - renseignements au secrétariat.
- Réunion CAMVAL : le 29 avril 2014.
- Demande de rendez-vous de M. et Mme MEUNIER concernant le bail de location de la boulangerie/supérette.
- Une famille igéenne souhaite offrir des vitraux pour la Chapelle de Domange - demande à l'étude.
- Réunion des associations le mardi 13 mai 2014 à 20 h 00 salle des associations (fonctionnement de la salle polyvalente et de la chapelle).
- Acquisition d'un chauffe-eau électrique à la salle des associations - devis à demander.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22 H 50

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 23 mai 2014 à 20 h 00

Affiché le 02 mai 2014.